

BAPTÊME CIVIL – fiche renseignements parents de l'enfant

(Réponse ministérielle du 20 mai 2014 relative au baptême civil)

Le père (La mère) :

Nom (+ nom jeune fille) – Prénom(s)

Date et lieu de naissance.....

Profession

Domicile

.....

Le père (La mère) :

Nom (+ nom jeune fille) – Prénom(s)

Date et lieu de naissance.....

Profession

Domicile

.....

L'enfant :

Nom – Prénom(s)

Date et lieu de naissance.....

Nous certifions que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts et complets.

Signature du père (de la mère)

Signature de la mère (du père)

PJ à joindre :

Livret de famille + acte de naissance de l'enfant à baptiser + justificatif de domicile
+ pièces d'identité des parents, du parrain et de la marraine.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Saint M'Hervé, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour **célébrer le baptême civil**. La base légale du traitement est **le consentement**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs**.

Le dossier de préparation pour la cérémonie est conservé **1 an** puis détruit. L'acte est conservé dans les archives de la commune.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant au référent RGPD de la Mairie de Saint M'Hervé, soit par courrier (Mairie de Saint M'Hervé – 1 rue d'Ernée – 35500 SAINT M'HERVÉ) ou par courriel (rgpd@saintmherve.fr). Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpg@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.